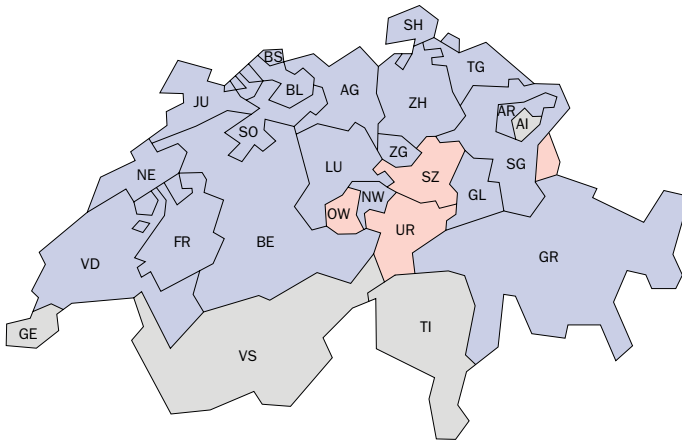


Incendie et événements naturels /



- Dans ces cantons: assurance obligatoire auprès de l'assureur cantonal des bâtiments
- Dans ces cantons: assurance obligatoire auprès de l'assureur de son choix
- Dans ces cantons, le propriétaire est libre d'assurer ou non son bâtiment.